

Animateur : Marcel Buisson

Secrétaire : Eric Thouraud

Membres présents : Mme Béatrice Gavaille, Rachid Ben Ahmed, Philippe Faure, Laurent Fouché, Jean-Marie Fourgeau, Florent Gémeau, Tony Nebout, Frédéric Rondeau, Max Roulon.

Membres excusés : Mme Bérengère Sucharyna, MM. Didier Aubin, Jean-Marc Ferchaud, Jean-Louis Hauquin, Laurent Parizel.

ACCUEIL

La commission s'est réunie le mardi 26 avril 2024 à 19h00 au siège du District de Football de la Charente.

Le dernier PV du 07/03/2023 est approuvé sans modification.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil
- Ordre du jour

2° Sujets « Pour information et échanges »

- Bilan des actions menées par la commission lors du mandat 2020/2024
- Effectif commission saison 2023 2024
- Bilan des désignations
- Désignations sur les matchs D1
- Procédure des désignations départementales
- Rappels pratiques

2° Sujets « Pour décision »

- **Modification de la composition du Bureau de commission**
- **Recrutement des délégués**

SUJET POUR INFORMATIONS ET ECHANGES

Bilan des actions menées par la commission lors du mandat 2020/2024 :

Recrutement et formations internes de trois nouveaux délégués

Définition d'un protocole formation délégués : le candidat reçoit une formation pratique sur 2 matchs avec un délégué confirmé puis enchaîne sur deux autres matchs où il assume la fonction de délégué principal avec le soutien d'un délégué accompagnateur. Puis la commission demande sa cooptation au Codir.

Modification du règlement financier en phase finale des coupes départementales avec la suppression de « la fiche recettes »

Désignations de délégués depuis 2 saisons sur les matchs de championnat D1 avec accord du Comité de Direction.

Vérification systématique des rapports des délégués. Une trame pour aider les débutants a été élaborée.

Relations entretenues avec la Cellule départementale de prévention et de lutte contre la violence et les incivilités dans le sport de la Préfecture.

Relations entretenues avec les forces de l'ordre d'Angoulême Agglomération

Signalement de matchs à risque aux autorités externes District et aux clubs en présence.

Effectif commission saison 2023 2024 :

L'effectif de la commission reste stable :

- **2 délégués nationaux,**
- **8 délégués régionaux,**
- **6 délégués départementaux.**

L'objectif qui était, en fin de mandature, de porter le nombre de total de délégués à 20, n'est pas atteint. Ce nombre de 16 délégués permet cependant d'assurer les désignations régionales et départementales sans souci majeur.

Le nombre des délégués régionaux est en légère baisse (-2) compensé par le nombre de délégués départementaux (+3).

C'est le District de la Charente qui compte le plus grand nombre de délégués sur la zone géographique de l'ex LCO.

Bilan des désignations :

L'ensemble des délégués charentais a réalisé actuellement 294 désignations sur des matches de tous niveaux allant du Championnat National 1 au Championnat District.

Ce chiffre est en hausse par rapport à la saison dernière (280).

Les délégués ont été nettement plus sollicités par le District et aussi par le club sur les matches départementaux par comparaison avec les chiffres des saisons précédentes.

Désignations Délégués matches D1 :

Satisfaction générale des clubs et particulièrement des arbitres.

Cette opération permet d'autre part de donner de l'expérience aux délégués départementaux, de mieux sécuriser les matches et d'apporter une aide confortable aux arbitres.

Cette expérience constitue aussi un moyen de favoriser le recrutement de candidats.

Périodicité des réunions de la commission :

La commission se réunit systématiquement chaque année en séance plénière courant du mois de mars ou avril sur convocation. Cette périodicité est satisfaisante. Une autre réunion plénière pourrait être organisée en début ou fin de saison selon l'actualité.

Procédure des désignations départementales :

La procédure des désignations départementales satisfait tout le monde, elle est maintenue en l'état.

Désignations coupes départementales :

La commission procède en fin de réunion à la désignation des 12 délégués pour les ¼ de finale des coupes départementales 2023 qui se réalisent avec un peu de difficultés car cette année ces rencontres se disputent le même jour le 1^{er} mai 2024, il n'y a donc pas de possibilité de « doubler ».

Rappels pratiques :

- Le rapport du délégué, avant d'être validé, peut être visualisé en format PDF, cette opération permet d'améliorer la mise en page du rapport si elle n'était pas bonne.
- Les réserves formulées par les capitaines de l'équipe doivent être retransmises sur le rapport au mot près, avec les fautes d'orthographe s'il y en a. Par précaution, pensez à prendre une photo préalable de la réserve est nécessaire.
- Une photo de la FMI, après validation des équipes, avec le numéro des licences joueurs et staff, doit être prise avant le début de la rencontre.
- Avant le début de la rencontre il est important de vérifier si les licenciés présents sur le banc sont tous bien inscrits sur la FMI.
- Répartition des tâches arbitre/délégué après la rencontre : L'arbitre entre le score, les changements et les sanctions sous contrôle du délégué. Le délégué entre les blessés, éventuellement les buts, fait signer la FMI aux deux capitaines et à l'arbitre.
- Un dirigeant présent sur le banc peut éventuellement signer la FMI après la rencontre, dans ce cas, bien noter son identité sur le rapport.
- Le délégué doit faire lire l'historique à la personne qui signe la FMI.

SUJETS POUR DECISIONS

Composition du Bureau de la commission :

Le Bureau est actuellement composé de 4 membres.

Marcel Buisson, animateur
Bérengère Sucharyna, secrétaire,
Philippe Faure, délégué fédéral,
Laurent Parizel, délégué régional,

Un nouveau bureau sera constitué au début de la prochaine mandature 2024/2028

Recrutement des délégués :

Le candidat devra faire sa demande par mail adressé au Comité de Direction. Le Bureau proposera sa cooptation au Comité de Direction avant d'entamer la formation (et non plus après comme cela était le cas jusqu'à présent).

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 07/03/2023

- **Décision 01** : Composition du Bureau → **Validé**
- **Décision 02** : Recrutement des délégués → **Validé**

La date de la prochaine réunion sera décidée ultérieurement et fera l'objet d'une convocation par mail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

***L'animateur
Buisson Marcel***

***Le Secrétaire
Eric Thouraud***